

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2584

22 octobre 2008

SOMMAIRE

Aerodyne International	124017	Maurits Holding S.A.	124018
AJL Finance S.A.	124020	M.C.C. S.A.	123997
Allmende S.A.	123996	McKesson International Holdings III S.à r.l.	124031
Babcock & Brown Retail Portfolio 6, S.à r.l.	124032	McKesson International Holdings VI S.à r.l.	124019
Bebop S.à r.l.	124021	McKesson International Holdings V S.à r.l.	124020
Byblos Invest Holding S.A.	124009	Modern Treuhand S.A.	124014
CDG Paris S.à r.l.	124016	Netcar S.A.	124016
CEHTRA - Consultancy for Environmental and Human Toxicology and Risk Assess- ment S.A.	124015	Novenergy Investments S.A.	123997
Chunko S.A.	124026	Nyoni Share Holding S.A.	124032
Clery S.à r.l.	123999	Nyoni Share Holding S.A.	124032
Clery S.à r.l.	124009	Parvin S.A.	124013
Clery S.à r.l.	124013	Parvin S.A.	124013
Cordura Property S.A.	124031	Point Parks Bulgaria S.à r.l.	123999
Croix Nivert PPP S.à r.l.	124018	Praxis S.A.	124013
Descorbis S.A.	123998	Prusca S.A.	124016
Di Corso Holding S.A.	123996	Sapphire Investments	123999
Dova Société Immobilière S.A.	123997	Sea Technology S.A.	124009
DS Luxembourg One S.à r.l.	123986	SGF International S.A.	124012
Dynavest S.A.	123998	Sikasso S.A.	124021
E.H.I. Euro Hotel Investments S.A.	124015	Sirocco PPP S.à r.l.	124017
F.S. Consulting S.à r.l.	124014	Société de Plastiques Industriels S.A. ...	123995
Home Institut Benelux	124021	Société de Plastiques Industriels S.A. ...	123996
Invicta-Art S.à r.l.	124008	Société Fiduciaire S.A.	124031
Lamagna III S.à r.l.	123998	Swisscanto (LU) Management Company S.A.	124015
Le Premier III S.à r.l.	124018	Tulipe S.A.	124021
Le Premier II S.à r.l.	124017	Ultracalor Corp S.A.	124009
Le Premier IV S.à r.l.	124019	Victor H.V. Invest S.A.	123986
Le Premier VI S.à r.l.	124020		
Le Premier V S.à r.l.	124019		

Victor H.V. Invest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 67.990.

Les comptes annuels au 31.12.2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2008.

Pour VICTOR H.V. INVEST S.A., société anonyme holding

Experta Luxembourg, société anonyme

Liette Heck / Catherine Day-Royemans

Référence de publication: 2008129696/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2008, réf. LSO-CV02312. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

DS Luxembourg One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 142.136.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the first of October.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- "PALAMON EUROPEAN EQUITY II L.P." a limited partnership incorporated and existing under the laws of England and Wales, having its registered office at Cleveland House 33 King Street, London, SW1Y 6RJ, registered in Cardiff under registration number LP 10434,

here represented by Mrs Linda KORPEL, maitre en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 30 September 2008.

- "PALAMON EUROPEAN EQUITY II "BOA" L.P.", a limited partnership incorporated and existing under the laws of England and Wales, having its registered office at Cleveland House 33 King Street, London, SW1Y 6RJ, registered in Cardiff under registration number LP 10450,

here represented by Mrs Linda KORPEL, previously named, by virtue of a proxy, given on 30 September 2008.

Said proxies, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their hereabove stated capacities, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

Chapter I. Form, name, registered office, object, duration

Art. 1. Form - Corporate name. There is formed a private limited liability company under the name "DS LUXEMBOURG ONE S.à r.l.", which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

Art. 3. Object.

3.1 The Company's object is to acquire and hold interests in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign, commercial, industrial or financial entities, by way of, among others, the subscription or acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2 The Company may in particular enter into the following transactions:

3.2.1. borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other equity instruments or debt instruments, convertible or not into shares of the Company, the use of financial derivatives or otherwise;

3.2.2. advance, lend or deposit money or give credit to Affiliates through, including but not limited to, the subscription to bonds, notes, certificates and other equity instruments or debt instruments, convertible or not into shares of any Affiliate.

3.2.3. enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the property assets (present or future) of the undertaking or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Affiliates, or any director, director or other agent of the Company or any of the Affiliates, and to render any assistance to the Affiliates, within the limits of the laws of Luxembourg; and

3.2.4 enter into any agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other services contracts, selling agreements, connected directly or indirectly to the areas described above;

it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.3 In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II.- Capital, shares

Art. 5. Share capital.

5.1 The share capital is fixed at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

Art. 6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

7.3 In addition, each Shareholder agrees that it will not transfer, pledge or grant a security interest in any Share without the prior written, consent of the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers.

Chapter III.- Management

Art. 8. Management.

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of plurality of managers, they will constitute a Board of Managers (the "Board of Managers").

8.2 The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

Art. 9. Powers of the sole manager or of the board of managers.

9.1 In dealing with third parties, the sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers, without prejudice to articles 8 and 10 of the present Articles, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

Art. 10. Representation of the company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a sole Manager, bound by the sole signature of the sole Manager or, in case of plurality of managers, by the sole signature of any one Manager

or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a sole Manager, by the sole Manager or, in case of plurality of managers, by any one Manager.

Art. 11. Delegation and agent of the sole manager or of the board of managers.

11.1 The sole Manager or, in case of plurality of managers, any two Managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The sole Manager or, in case of plurality of managers, any two Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 12. Meeting of the board of managers.

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any Manager. No meeting of the Board of managers may validly be held in the United Kingdom.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage except in case where such manager is in the United Kingdom.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone. No Manager may participate in a telephone board meeting whilst being in the United Kingdom.

12.6 A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Art. 13. ERISA rights.

13.1 For as long as an ERISA Fund or its nominees are directly or indirectly Shareholders of the Company, that ERISA Fund will obtain certain management rights in the Company and its subsidiaries in a manner and to the extent permitting such ERISA Fund to substantially influence or participate in the management of the Company and its subsidiaries. Accordingly, it is agreed for the benefit of each of the ERISA Funds individually that each ERISA Fund or its nominee shall have the right (which rights shall belong solely to, and shall be exercised exclusively by, such ERISA Fund for its own benefit and for its own account) from time to time and at any time by notice in writing to propose up to two persons for election as Managers of the Company and each of its subsidiaries and the Shareholders and the shareholders of the subsidiaries shall vote and take such other action as may be necessary to ensure that in each case one person proposed by each ERISA Fund shall hold office as a Manager of the Company and each of its subsidiaries (collectively the "ERISA Managers").

13.2 The shareholders in each of the ERISA Funds include limited partners which are entities governed in the United States of America by the Employee Retirement Income Security Act 1974 as amended from ("ERISA"). In order to permit the limited partners governed by ERISA to treat each of the ERISA Funds as VCOC's for the purposes of ERISA they need to obtain certain management rights in companies in which they invest in a manner and to an extent that will permit the ERISA Funds to qualify as a VCOC. Accordingly, it is agreed that as long as an ERISA Fund directly or indirectly holds any Shares in the Company, the Company and its subsidiaries and their designated representatives shall provide each ERISA Fund (individually) with the following rights to the extent such rights are permissible under the applicable statutory laws (which rights shall belong solely to, and shall be exercised exclusively by, such ERISA Fund for its own benefit and for its own account):

13.2.1 the right to visit and inspect any of the offices and properties of the Company and its subsidiaries and the right to inspect and copy the books and records of the Company and its subsidiaries, at such times as the ERISA Fund shall reasonably request;

13.2.2 the right to appoint a representative to attend as an observer each and every meeting of the Board of Managers of the Company (and the board of directors of each subsidiary thereof). The appointment and removal of such a representative shall be by written notice from the ERISA Fund to the Company and shall take effect upon the delivery of written notice thereof at the Company's registered office or at any meeting of the Board of Managers;

13.2.3 the right to receive, within a reasonable time after its written request therefore, any information relating to the Company or its subsidiaries or associated companies as it in its sole discretion deems fit, including without limitation: (i) within 30 days of the month end monthly consolidated financial information and statements, including but not limited to a balance sheet, profit and loss and cash flow statements of the Company and each of its subsidiaries and associated

companies; (ii) within 90 days of the end of each accounting period end annual audited consolidated financial statements; (iii) on an annual basis and no later than 30 days prior to the beginning of the Company's financial year or, if so requested on a more frequent basis, the business plan, budget and cash flow forecasts and projections of the Company and each of its subsidiaries and associated companies; (iv) monthly reports including a narrative setting out the progress of the group on matters materially affecting the business and affairs of the group; and (v) such additional financial or management information as the ERISA Fund may reasonably request including any operating reports, budgets, other financial reports and details of material developments or events or significant proposals;

13.2.4 the right to meet on a regular basis with the Managers or other personnel of the Company and its subsidiaries and associated companies from time to time and upon reasonable notice to the Company (or the applicable subsidiary or associated company) for the purpose of consulting with, rendering advice, recommendations and assistance to, and influencing the Managers of the Company (or its subsidiaries and associated companies) or obtaining information regarding the Company's or any of its subsidiaries' (or associated companies') business operations, financial condition, activities and prospects and expressing its views thereon including, significant changes in management, personnel and compensation of employees, introduction of new products or new lines of business, important acquisitions or dispositions of plants and equipment, significant research and development programmes, the purchasing or selling of important trademarks, licences or concessions or the proposed commencement or compromise of significant litigation;

13.2.5 the right to submit proposals and suggestions to the Board of Managers of the Company or to the board of any of its subsidiaries, if not adopted by management; and

13.2.6 to the extent consistent with applicable law (and with respect to events which require public disclosure, only following the Company's public disclosure thereof through applicable securities law filings or otherwise), the right to receive notice in advance with respect to any significant corporate actions, including, without limitation, extraordinary dividends, mergers, acquisitions or dispositions of assets, issuances of significant amounts of debt or equity and material amendments to the Articles, and the right to consult with the Company with respect to such actions.

13.3 In the event that the Company ceases to qualify as an "operating company" (as defined in the first sentence of 29 C. F. R. Section 2510 3-101(e)), then the Company and each Shareholder will co-operate in good faith to take all reasonable action necessary to provide that the investment of PALAMON EE or PALAMON II qualifies as a "venture capital operating company" (as defined in the Plan Asset Regulations) and shall continue to qualify as a "venture capital investment" (as defined in the Plan Asset Regulations). This provision shall not be construed as an obligation on any Party to provide any additional finance to the Company or its subsidiaries.

13.4 For the purpose of this article, ERISA Fund means both or either of PALAMON EUROPEAN EQUITY II L.P. and PALAMON EUROPEAN EQUITY II BOA L.P.

Chapter IV.- General meeting of shareholders

Art. 14. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes.

14.1 The single Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting.

14.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his Shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

14.3 However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

Chapter V.- Business year

Art. 15. Business year.

15.1 The Company's financial year starts on the 1 st January and ends on the 31 st December of each year.

15.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

15.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. Distribution right of shares.

16.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

16.2 From the net profits thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

16.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

16.4 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders.

16.5 Notwithstanding the preceding provisions, the sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

Chapter VI.- Liquidation

Art. 17. Causes of dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

Art. 18. Liquidation.

18.1 The liquidation of the Company can only be decided if approved by the majority of Shareholders.

18.2 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII.- Applicable law

Art. 19. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription and payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares are subscribed as follows:

	Shares
PALAMON EUROPEAN EQUITY II L.P.	12,278
PALAMON EUROPEAN EQUITY II "BOA" L.P.	222
Total: twelve thousand five hundred	12,500

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2008.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand seven hundred euro.

Resolutions of the partners

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:
 - Gérard BECQUER, réviseur d'entreprises, born on 29 April 1956 at Briey, France, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; and
 - Dr. Holger KLEINGARN, investment manager, born on July 17, 1968, resident at 45 Netherhall Gardens, London, NW 3, England.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le premier octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- "PALAMON EUROPEAN EQUITY II L.P.", un limited partnership, constitué et existant selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à Cleveland House 33 King Street, Londres, SW1Y 6RJ, enregistrée à Cardiff sous le numéro de registre LP 10434,

ici représentée par Madame Linda KORPEL, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 30 septembre 2008.

- "PALAMON EUROPEAN EQUITY II "BOA" L.P.", un limited partnership, constitué et existant selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au Cleveland House, 33 King Street, Londres, SW1Y 6RJ, enregistrée à Cardiff sous le numéro d'enregistrement LP 10450,

ici représenté par Madame Linda KORPEL, prénommée en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 30 septembre 2008.

Les procurations, signées ne varietur par les comparants et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Forme, nom, siège social, objet, durée

Art. 1^{er} . Forme - Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "DS LUXEMBOURG ONE S.à r.l." qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

Art. 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet l'acquisition, la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes autres entités commerciales, industrielles ou financières luxembourgeoises ou étrangères, au moyen, entre autre, d'acquisition et de souscription de toutes sûretés et droits par voie de participation, d'apport, de contribution, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, ou des instruments de dette financière sous quelque forme que se soit, et d'administrer, développer et gérer de telles détentions d'intérêts.

3.2 La Société peut en l'espèce entrer dans les transactions suivantes:

3.2.1. emprunter de l'argent sous toutes formes ou obtenir des prêts sous toutes formes et lever des fonds à travers, y compris mais sans être limité, l'émission d'obligations, de titres de prêt, de billets à ordre, de certificats et tous autres effets de commerce d'equity et de dettes convertibles ou non en Parts Sociales de la Société, l'utilisation de dérivés financiers ou sinon;

3.2.2. octroyer des avances, des prêts, de la monnaie scripturale ou accorder des crédits à ses sociétés liées à travers, y compris mais sans être limité, la souscription d'obligations, de titres, de certificats et tous autres effets de commerce d'equity et de dette, convertibles ou non en Parts Sociale de toute Société Liée;

3.2.3 entrer dans toute garantie, gage ou toute autre forme de sûreté, soit par un engagement personnel ou par une hypothèque ou charge sur tout ou partie des actifs (présents et futurs) de propriété de l'entreprise ou par toutes ou telles méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligation de la Société ou de ses Sociétés Liées ou tout directeur ou autre agent de la Société ou de ses Sociétés Liées et pour apporter toute aide à ses Sociétés Liées, dans les limites prévues par la Loi luxembourgeoise; et

3.2.4 entrer dans tout accord, y compris mais sans être limité aux accords d'association, accords de garantie, accords de marketing, accords de management, accords consultatifs, accords d'administration et autre contrats de service, accords de vente, connectés directement ou indirectement aux domaines décrits au dessus;

il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.3 En plus de ce qui précède, la Société peut effectuer toutes opérations légales, commerciales, techniques et financières, et en générale toutes opérations nécessaires ou utiles à la réalisation de son objet aussi bien que les opérations directement ou indirectement liées aux activités décrites dans cet article, afin de faciliter la réalisation de l'objet social dans tous les domaines décrits plus haut.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital, parts

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents Euro (12.500,- EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales (les "Parts Sociales"), ayant une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR), chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les "Associés".

5.2 Complémentaire au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

Art. 6. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

7.3 De plus, chaque Associé s'engage à ne pas céder, mettre en gage ou conférer des garanties sur les Parts Sociales qu'il détient sans le consentement préalable et écrit du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Titre III.- Gérance

Art. 8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associé(s). En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associé(s).

Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, sans préjudice des articles 8 et 10 des présents Statuts, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

Art. 10. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature unique de tout Gérant ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout Gérant.

Art. 11. Délégation et agent du gérant unique et du conseil de gérance.

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux Gérants peut/peuvent déléguer ses/leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux Gérants détermine(nt) les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant. Aucune réunion du conseil de Gérance ne pourra valablement avoir lieu au Royaume-Uni.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

12.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un Gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure sauf dans l'hypothèse où le Gérant se trouve au Royaume-Uni.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant

sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo. Aucun Gérant ne pourra participer à une réunion téléphonique du conseil alors qu'il se trouve au Royaume-Uni.

12.6 Une décision écrite, signée par tous les Gérants est valable et valide pour autant qu'elle ait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, qui a été dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux séances. Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un Gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Art. 13. Droits ERISA.

13.1 Aussi longtemps qu'un Fond ERISA ou ses candidats sont directement ou indirectement Associés, ce Fond ERISA obtiendra certains droits de gestion dans la Société et ses filiales dans une manière et dans la mesure permettant à ce Fond ERISA d'influencer substantiellement ou de participer dans la gestion de la Société et de ses filiales. Par conséquent, il est convenu au bénéfice de chaque Fond ERISA individuellement que chaque Fond ERISA et ses candidats aura le droit (lesquels droits appartiendront seulement et seront exercés exclusivement par ce Fond ERISA à son profit et pour son propre compte) de temps en temps et à tout moment avec un préavis par écrit de proposer jusqu'à deux personnes pour la nomination de gérants de la Société et de chacune de ses filiales et les Associés et les associés des filiales voteront et prendront toute autre part sociale qui serait nécessaire pour assurer que dans chaque cas ou une personne proposée par chaque Fond ERISA aura la fonction de gérant de la Société et de chacune de ses filiales (conjointement les "ERISA Membres du Conseil").

13.2 Les investisseurs dans chacun des Fonds ERISA comprennent les associés commanditaires qui sont des entités régies aux Etats-Unis par la Loi de 1974 relative aux régimes de retraite et de couverture médicale ERISA. Dans le but de permettre aux associés commanditaires régis par ERISA de considérer chaque Fond ERISA comme VCOC's aux fins de ERISA ils ont besoin d'obtenir certains droits de gestion dans les sociétés dans lesquelles ils investissent dans Une manière et mes ure qui permettra à la Société de le qualifier comme VCOC. Par conséquent, il est convenu que aussi longtemps qu'un Fond ERISA détient directement ou indirectement des parts sociales dans la Société, la Société et ses filiales et leurs représentants désignés garantiront à chaque Fond ERISA (individuellement) les droits suivants (lesquels droits appartiendront seulement et seront exercés exclusivement par ce Fond ERISA à son profit et pour son propre compte):

13.2.1 Le droit de visiter et inspecter chacun des bureaux et propriétés de la Société et de ses filiales et le droit d'inspecter et reproduire les livres et registres de la Société et de ses filiales, aux moments où le Fond ERISA l'aura raisonnablement requis.

13.2.2 Le droit de nommer un représentant pour participer comme observateur à chacune des réunions du Conseil de Gérance de la Société (et chacune des filiales). La nomination et la révocation de ce représentant sera faite par préavis écrit du Fond ERISA à la Société et prendra effet à la délivrance du préavis écrit au siège social de la Société ou à toute réunion du Conseil de Gérance.

13.2.3 Le droit de recevoir, dans un temps raisonnable, après sa demande écrite, toutes les informations en relation avec la Société ou ses filiales ou sociétés affiliées, qu'il considère, à sa seule discrétion, comme appropriées., comprenant sans limitation sans limitation: (i) dans les 30 jours de la fin du mois les informations et déclarations financières consolidées mensuellement, incluant mais sans y être limité les bilans, profits et pertes et les déclarations relatives au flux de trésorerie de la Société et chacune de ses filiales et sociétés affiliées, (ii) dans les 90 jours de la fin de chaque période comptable et des déclarations financières consolidées annuelles, (iii) sur une base annuelle et pas plus tard que dans les 30 jours qui précèdent le début de l'exercice social de la Société ou si requis sur une base plus fréquente, le plan d'affaires, le budget et les prévisions et les estimations du flux de trésorerie de la Société et de chacune de ses filiales et sociétés affiliées; (iv) des rapports mensuels comprenant un cadre explicatif sur l'évolution du groupe dans des matières affectant matériellement le commerce et les affaires du groupe; et (v) les informations supplémentaires financières ou de gestion que le Fond ERISA peut raisonnablement requérir comprenant tous rapports d'exploitation, budgets, autres rapports financiers et les détails des développements matérielles ou événements ou propositions significatives.

13.2.4 Le droit de rencontrer sur une base régulière les gérants ou autre personnel de la Société et de ses filiales et ses sociétés affiliées de temps en temps et moyennant un préavis raisonnable à la Société (ou la filiale ou la société affiliée en question) aux fins de consulter, donner un avis, des recommandations et assistance et influencer les gérants de la Société (ou ses filiales et sociétés affiliées) ou d'obtenir des informations concernant les opérations commerciales, les conditions financières, les activités et perspectives de la Société (ou de ses filiales ou de ses sociétés affiliées) et de donner son point de vue à ce sujet comprenant, sans limitation, des changements significatifs dans la gestion, le personnel et la rémunération des employés, l'introduction de nouveaux produits ou de nouvelles lignes d'affaires, des acquisitions importantes ou des ventes d'usines et d'équipements, des recherches significatives et des programmes de développement, l'achat ou la vente d'importantes marques de fabrique, licences ou concessions ou le début proposé ou le compromis d'un litige important;

13.2.5 Le droit de soumettre des propositions et suggestions au Conseil de Gérance de la Société ou au conseil de l'une quelconque de ses filiales, s'ils n'ont pas été adoptés par la gérance; et

13.2.6 Dans une mesure compatible avec la loi applicable (et au regard d'événements qui requièrent une divulgation publique, seulement à la suite de la divulgation publique de la Société au moyen de dépôts légaux de garanties en question ou autrement), le droit de recevoir un préavis en avance relatif à toutes parts sociales significatives, comprenant, sans limitation, des dividendes extraordinaires, des fusions, des acquisitions ou des ventes d'actifs, des émissions de montants significatifs de dette ou capital et des modifications matérielles aux Statuts, et le droit de se consulter avec la Société en relation à ses parts sociales.

13.3 Au cas où la Société cesse de qualifier comme une "société opérationnelle" (telle que définie à la première phrase du 29 C. F.R. Section 2510.3-101 (e), la Société et chaque Associé coopéreront de bonne foi pour prendre toutes les parts sociales raisonnables nécessaires pour assurer que l'investissement de PALAMON EE ou PALAMON II est qualifié comme "société opérationnelle à capital risque" (telle que définie dans le Plan de Régulation des Actifs) et doit continuer à être qualifiée comme "investissement à capital risque" (tel que défini dans le Plan de Régulation des Actifs). Cette disposition ne doit pas être entendue comme une obligation de toute Partie de fournir toute finance supplémentaire à la Société ou à ses filiales.

13.4 Pour les besoins de cet article, Fonds ERISA signifie PALAMON EUROPEAN EQUITY II LP et PALAMON EUROPEAN EQUITY II BOA L.P. ensembles ou l'un l'autre.

Titre IV.- Assemblée générale des associés

Art. 14. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés.

14.1 L'Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés.

14.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant que les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent.

14.3 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales.

Titre V.- Exercice social

Art. 15. Exercice social.

15.1 L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

15.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

15.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 16. Droit de distribution des parts.

16.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

16.2 Le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

16.3 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

16.4 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise à la majorité des Associés.

16.5 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

Titre VI.- Liquidation

Art. 17. Causes de dissolution. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

Art. 18. Liquidation.

18.1 La liquidation de la Société n'est possible que si elle est décidée par la majorité des Associés.

18.2 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII.- Loi applicable

Art. 19. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription et libération

Les douze mille cinq cents (12,500) parts sociales sont souscrites comme suit:

	Parts Sociales
PALAMON EUROPEAN EQUITY II L.P.	12.278
PALAMON EUROPEAN EQUITY II "BOA" L.P.	222
Total: douze mille cinq cents	12.500

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500.-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2008.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille sept cents euros.

Résolutions des associés

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, ont tenu une assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Gérard BECQUER, réviseur d'entreprises né le 29 avril 1956 à Briey, France, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; et
 - Dr. Holger KLEINGARN, investment manager, né le 17 juillet 1968, résident au 45 Netherhall Gardens, Londres, NW 3, Angleterre.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connue du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des comparants a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. KORPEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 6 octobre 2008. Relation : EAC/2008/12549. - Reçu soixante-deux Euros cinquante Cents (12.500.- à 0,5 % = 62,50.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 octobre 2008.

J.-J. WAGNER.

Référence de publication: 2008129880/239/525.

(080151843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

Société de Plastiques Industriels S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 66.645.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2008.

Pour SOCIETE DE PLASTIQUES INDUSTRIELS S.A., société anonyme

Experta Luxembourg, société anonyme

Liette Heck / Catherine Day-Royemans

Référence de publication: 2008129697/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2008, réf. LSO-CV02314. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Di Corso Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 32.214.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 07.10.2008.

Van Lanschot Management S.A. / Van Lanschot Corporate Services S.A.

Signatures / Signatures

Référence de publication: 2008129698/695/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2008, réf. LSO-CV03396. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Allmende S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 21.902.

Extrait des résolutions

prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 26 août 2008

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

- Manuela HICK, Selbständig, demeurant au 191, Landstr., A-3610 Weissenkirchen;
- Peter SCHÄR, Vorstand, demeurant au 3, Römerstr./Atelier 4, A-2424 Zurndorf;
- Wolfgang SOHST, Verleger, demeurant au 6 A, Rühmkorffstr., D-12209 Berlin;
- Dr. Udo STALZER, Selbständig, demeurant au 41/11, Schweizertalstr., A-1130 Vienne;
- Barbara STEFFENS, Landtagsabgeordnete, demeurant au 3, Waldsaum, D-45470 Mühlheim a.d. Ruhr;
- Dr. Gitta VERLEI, Kauffrau, demeurant au 15, Breisacherstr., D-81667 München;
- Leo VOGT, Geschäftsführer, demeurant au 106, Melanchtonstr., D-75015 Bretten.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

- BDO Compagnie Fiduciaire, Société Anonyme, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008130105/534/25.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2008, réf. LSO-CV03664. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080152236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

Société de Plastiques Industriels S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 66.645.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2008.

Pour SOCIETE DE PLASTIQUES INDUSTRIELS S.A., société anonyme

Experta Luxembourg, société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2008129699/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2008, réf. LSO-CV02323. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Dova Société Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 132.411.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2008.

Pour DOVA SOCIETE IMMOBILIERE S.A., société anonyme

Experta Luxembourg, société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2008129700/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2008, réf. LSO-CV02318. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Novenergy Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 46.028.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008129701/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02967. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

M.C.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 84.670.

*Extrait du PV de l'AGO tenue extraordinairement en date du 21.08.2008
statuant sur les exercices clos au 31 décembre 2005 et au 31 décembre 2006*

Les mandats des administrateurs Messieurs Georges Mathieu et Joël Crossara ont été prolongés pour une durée de 6 ans.

Ils prendront fin à l'issue de l'assemblée générale de 2014 appelée à statuer sur l'exercice social de 2013.

Le commissaire aux comptes actuel: la société READ S.à R.L. a accepté la reconduction de son mandat pour une durée de 6 ans.

Il prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2014 appelée à statuer sur l'exercice social de 2013.

Monsieur Jean Michel Quiriny ayant été révoqué de son mandat d'administrateur de la société M.C.C. S.A., M. Pascal Mathieu, gérant de sociétés, né le 30.03.1974 à Ougrée (Belgique) et demeurant à F-11120 ARGELIERS, 1, route de Montoulilier a été nommé administrateur de la société M.C.C. S.A. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2014 appelée à statuer sur l'exercice social de 2013.

Le siège social de la société a été transféré du 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2008130298/1137/24.

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2008, réf. LSO-CV02287. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080152264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

Lamagna III S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 93.063.

Le bilan au 31/10/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6/10/08.

TMF Corporate Services S.A.

Manager

Signatures

Référence de publication: 2008129715/805/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2008, réf. LSO-CV03054. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Descorbis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 69.766.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CORFI

EXPERTS COMPTABLES

63-65, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008129719/642/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2008, réf. LSO-CV03255. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Dynavest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 60.749.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CORFI

63-65, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG

EXPERTS COMPTABLES

Signature

Référence de publication: 2008129721/642/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2008, réf. LSO-CV03252. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Sapphire Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 122.522.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

13.10.08.

Signature.

Référence de publication: 2008129790/1241/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU05662. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Clery S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 77.977.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Luxembourg Corporation Company SA

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2008129724/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01978. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Point Parks Bulgaria S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 129.992.

In the year two thousand and eight, on the ninth of September.

Before Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

AEID II (Lux) Holding Company S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée), having its registered office in L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 136494 (the "Shareholder"), here represented by Mr Alain Thill, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, through its mandatory, declared and requested the notary to act:

- That the private limited company (société à responsabilité limitée) Point Parks Bulgaria S.à r.l., having its registered office in L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, R.C.S. Luxembourg section B number 129992, has been incorporated by deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on the 2nd of July 2007, published in the Mémorial C number 1886 on the 5th of September 2007 (the "Company").

- That the appearing party, represented as said before, is the sole actual partner of the said company Point Parks Bulgaria S.à r.l. and that it has taken the following resolutions:

First resolution

The sole Shareholder decides to modify the object of the company by giving it the following wording:

"The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control

of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object."

Second resolution

The sole Shareholder decides to transfer the registered office of the Company from L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt to L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, municipality of Schuttrange.

Third resolution

The sole Shareholder decides to proceed to a full restatement of the articles of association by giving them the following wording:

"I. Name - registered office - object - duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name Point Parks Bulgaria S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Schuttrange (Grand Duchy of Luxembourg). It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks,

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - shares

Art. 5. Capital. The Company's share capital is set at twenty thousand euros (EUR 20,000.-) represented by seven hundred sixty (760) Class A shares, twenty (20) Class B shares and twenty (20) Class C shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 6. Shares. The share capital may be modified at any time by approval of (i) a majority of members (ii) representing three quarters of the share capital at least. The existing members shall have a preferential subscription right in proportion to the number of shares held by each of them in case of contribution in cash or in kind, regarding any issuance of shares in the share capital of the Company or rights, options or other interests over such shares (in the form of convertible securities or in any other form). The Company shall not issue any of said rights or shares without having first offered the same on written notice for acceptance not earlier than twenty-one (21) days following the dispatch of such notice to all the shareholders of the Company, offering the same on a pre-emptive basis, in proportion to such members' existing holdings of Class A, Class B or Class C shares, and on identical terms and conditions as to their issue and allotment. For the avoidance of doubt, a member may agree to purchase only a fraction of the shares offered to it on a pre-emptive basis.

The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

The Company's shares are freely transferable among members. Inter vivos, they may only be transferred to new members subject to the approval of such transfer given by the other members in "a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital, without prejudice of the below restrictions.

The holders of Class B and Class C shares shall not:

(a) pledge, mortgage (whether by way of fixed or floating charge) or otherwise encumber their legal or beneficial interest in their Class B shares and Class C shares; or

(b) sell, transfer or otherwise dispose of any of such Class B shares and Class C shares (or any legal or beneficial interest therein); or

(c) enter into any agreement in respect of the votes attached to their Class B shares and Class C shares; or

(d) agree, whether or not subject to any condition precedent or subsequent, to do any of the foregoing;

without first having obtained written approval from all the holders of Class A shares, such approval not to be unreasonably withheld or delayed.

To the extent applicable, if a holder of class A shares shall determine to sell all of its shares in a bona fide arm's length transaction to a third party, such holder of Class A shares shall serve a written notice (the "Sale Notice") on all the holders of Class B shares and Class C shares, setting out the consideration to be paid by the third party purchaser (the "Sale Price"), the resulting price per Class A shares, Class B shares and Class C shares (which shall be calculated in accordance with the respective rights of the members of the Company as provided for in a shareholders agreement which may be entered into from time to time), the material terms of such transaction and the completion date for the sale (which shall be at least fifteen days from the date of the Sale Notice) (the "Sale Date").

On receipt of a Sale Notice, the holder of Class B shares and Class C shares shall be bound on the Sale Date to transfer or cause to be transferred to such third party all the shares owned by such holder in exchange for the Sale Price.

Any third party purchaser of the shares shall at the same time as the purchase of the said shares be bound to purchase any loan notes issued by the indirect subsidiaries of the Company (and held by the relevant holder or by an Associate (Associate means any subsidiary or subsidiary undertaking or holding company of such company and any other subsidiary or subsidiary undertaking of any holding company of such company) thereof at a price equal to the nominal value of the relevant loan notes plus an amount equal to any interest on such loan notes accrued but not paid as of the date such loan notes are sold.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of one A Manager and one B Manager or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders**Art. 12. Powers and voting rights.**

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - allocation of profits**Art. 14. Accounting Year.**

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

VI. Dissolution - liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder (s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the*realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VI. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles."

Fourth resolution

The sole Shareholder decides to accept the resignation, with effect as at September 9, 2008, of:

- Mr Michel Raffoul, as Class C Manager;
- Mr Robert Barnes, as Class A Manager;
- Mr John Katz, as Class A Manager; and
- Mr Steven Glassman, as Class B Manager.

Fifth resolution

The sole Shareholder decides to appoint the following persons, with immediate effect and for an unlimited period:

A Manager:

- Mr Olivier Dorier, Company Director, born in Saint-Remy (France) on 25 September 1968, with professional address at L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

B Managers:

- Mr Henry A. Thompson, lawyer, born in Egypt on 16 November 1961, with professional address in 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER, United Kingdom;
- Mr Mohammed Chowdhury, banker, born in Sylhet (Bangladesh) on 8 December 1967, residing in Villa 15, Gate 30, Avenue 35, Janabiyah 561, Bahrain;
- Mr David Swan, banker, born in Radlett (United Kingdom) on 29 March 1969, with professional address at 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER, United Kingdom.

Sixth resolution

The sole Shareholder decides to authorise any Manager, acting individually, to, in the name and on behalf of the Company, deal with all registration and publication procedures whatsoever in respect of the above mentioned resolutions.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at one thousand three hundred and fifty euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française de l'acte qui précède:

L'an deux mille huit. Le neuf septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

AEID II (Lux) Holding Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro B 136494 (l'"Associé"), ici représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée Point Parks Bulgaria S.à r.l., ayant son siège social à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, R.C.S. Luxembourg section B numéro 129992, a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 juillet 2007, publié au Mémorial C numéro 1886 du 5 septembre 2007.

- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule et unique associée actuelle de ladite société Point Parks Bulgaria S.à r.l. et qu'elle a pris sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de modifier l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

"La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

Deuxième résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social de la Société de L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, commune de Schuttrange.

Troisième résolution

L'associée unique décide de procéder à une refonte totale des statuts pour leur donner la teneur suivante:

I. Dénomination - siège social - objet social - durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination Point Parks Bulgaria S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi dans la commune de Schuttrange (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - parts sociales

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à la somme de vingt mille euros (EUR 20.000,-) représenté par sept cent soixante (760) parts sociales de Catégorie A, de vingt (20) parts sociales de Catégorie B et de vingt (20) parts sociales de Catégorie C d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 6. Parts sociales. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant (i) accord de la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui -représente leurs parts sociales en cas de contribution en numéraire ou en nature, pour toute émission de parts sociales dans le capital social de la Société, ou de droits, d'options ou d'autres formes d'intérêts sur de telles parts sociales (sous la forme d'instruments convertibles ou sous toute autre forme). La Société ne devra pas émettre de tels droits ou parts sociales avant de les avoir proposés au préalable par avis écrit à tous les associés de la Société au plus tôt vingt et un (21) jours après l'envoi d'un avis écrit pour acceptation à tous les associés, proposant ces parts à titre préférentiel, en proportion du nombre de parts sociales de Catégorie A, de Catégorie B ou de Catégorie C détenues par lesdits associés, et selon les mêmes termes et conditions en ce qui concerne leur émission et leur attribution. Afin d'éviter toute confusion, un associé peut donner son accord pour acquérir seulement une partie des parts sociales qui lui sont proposées à titre préférentiel.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sans préjudice des limitations ci-dessous.

Les détenteurs de parts sociales de Catégorie B et de Catégorie C ne devront pas:

(a) donner en gage, grever d'hypothèques (sur biens déterminés ou sur une universalité) ou de sûretés leurs droits ou intérêts sur leurs parts sociales de Catégorie B et de Catégorie C; ou

(b) vendre, transférer ou disposer de l'une quelconque de ces parts sociales de Catégorie B et de Catégorie C (ou des droits ou intérêts qui y sont attachés); ou

(c) conclure toute convention concernant les droits de vote attachés à leurs parts sociales de Catégorie B et de Catégorie C; ou

(d) donner leur accord, que celui-ci soit soumis ou non à une condition suspensive ou résolutoire, pour réaliser les actions qui précèdent;

sans avoir au préalable obtenu l'accord écrit de tous les détenteurs de parts sociales de Catégorie A, ledit accord ne devant pas être refusé ou retardé abusivement.

Dans la mesure où cela est applicable, au cas où un détenteur de parts sociales de Catégorie A déciderait de vendre l'intégralité de ses parts sociales de bonne foi sur un marché de pleine concurrence à une tierce personne, ledit détenteur de parts sociales de Catégorie A devra délivrer un avis écrit (l'"Avis") à tous les détenteurs de parts sociales de Catégorie B et de Catégorie C, contenant la nature de la contrepartie à payer par le tiers-acquéreur (la "Contrepartie"), le prix en résultant par part sociale de Catégorie A, de Catégorie B et de Catégorie C (qui devra être calculé en accord avec les droits respectifs des associés de la Société ainsi que stipulé dans un pacte d'actionnaires susceptible d'être conclu de temps à autre), les dispositions importantes de la convention envisagée et la date d'exécution de la vente (qui devra se situer au moins quinze (15) jours après la date de l'Avis) (la "Date de Vente").

Suivant réception de l'Avis, le détenteur de parts sociales de Catégorie B ou de Catégorie C sera tenu de transférer ou de faire transférer à la Date de Vente au tiers-acquéreur toutes les parts sociales dont il est propriétaire en échange de la Contrepartie.

Chaque tiers-acquéreur des parts sociales sera dès l'acquisition desdites parts tenu d'acquiescer toute obligation résultant de prêts émis par les filiales directes de la Société et détenus par le détenteur concerné ou par un Associé (Associé signifie toute filiale ou entreprise filiale ou société holding de cette société), à un prix égal à la valeur nominale des obligations résultant des prêts concernés augmenté d'un montant correspondant au montant des intérêts cumulés mais non réglés sur ces obligations à la date à laquelle elles sont vendues.

La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus de un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus de un gérant, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent

s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B, ou, le cas échéant, par les signatures individuelle ou conjointe ou unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télécopie, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télécopie, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

VI. Dissolution - liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VI. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi."

124008

Quatrième résolution

L'associée unique décide d'accepter la démission, avec effet au 9 septembre 2008, de:

- Monsieur Michel Raffoul, comme gérant de classe C;
- Monsieur Robert Barnes, comme gérant de classe A;
- Monsieur John Katz, comme gérant de classe A, et
- Monsieur Steven Glassman, comme gérant de classe B.

Cinquième résolution

L'associée unique décide de nommer les personnes suivantes, avec effet immédiate et pour une durée illimitée:

Gérant A:

- Monsieur Olivier Dorier, directeur de société, né à Saint-Remy (France) le 25 septembre 1968, avec adresse professionnelle à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

Gérants B:

- Monsieur Henry A. Thompson, avocat, né en Egypte le 16 novembre 1961, avec adresse professionnelle à 15, Sloane Square, 2nd Floor, Londres SW1W 8ER, Royaume-Uni;
- Monsieur Mohammed Chowdhury, banquier, né à Sylhet (Bangladesh) le 8 décembre 1967, demeurant à Villa 15, Gate 30, Avenue 35, Janabiyah 561, Bahrain;
- Monsieur David Swan, banquier, né à Radlett (Royaume-Uni) le 29 mars 1969, avec adresse professionnelle à 15, Sloane Square, 2nd Floor, Londres SW1W 8ER, Royaume-Uni.

Sixième résolution

L'associé unique décide d'autoriser tout gérant, agissant seul, de, au nom de la Société, régler toutes les procédures d'enregistrement et de publication liées aux résolutions passées ci dessous.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille trois cent cinquante euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande des mêmes comparants il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: THILL; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 septembre 2008, Relation GRE/2008/3731. — Reçu douze euros 12 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 septembre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008130333/231/510.

(080152234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

Invicta-Art S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 163, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 47.654.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CORFI

63-65, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG

EXPERTS COMPTABLES

Signature

Référence de publication: 2008129725/642/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2008, réf. LSO-CV03247. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Sea Technology S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5445 Schengen, 10, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 133.491.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CORFI
63-65, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
EXPERTS COMPTABLES
Signature

Référence de publication: 2008129726/642/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2008, réf. LSO-CV03248. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Clery S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 77.977.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.
Gérant
Signatures

Référence de publication: 2008129727/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01980. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Ultracalor Corp S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1259 Senningerberg, Z.I. Breedewues.
R.C.S. Luxembourg B 47.044.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CORFI
63-65, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
EXPERTS COMPTABLES
Signature

Référence de publication: 2008129728/642/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2008, réf. LSO-CV03249. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Byblos Invest Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 17.618.

In the year two thousand and eight, on September fifteenth.
Before us Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the holding company BYBLOS INVEST HOLDING S.A., with its registered office in L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, registered with the trade and companies' register of Luxembourg under section B number 17.618,

incorporated by deed of the undersigned notary on the July 14th, 1980, published in the Memorial C number 221 of October 8th, 1980,

the articles of incorporation have been amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary, on July 23rd, 2004, published in the Memorial C number 988 of October 5th, 2004.

The meeting was opened at 11.00 a.m. and presided by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, a private employee, residing at Differdange.

The meeting appointed as secretary Miss Sophie HENRYON, a private employee, residing in Herserange (France).

The meeting elected as scrutineer Miss Claudia ROUCKERT, a private employee, residing in Rodange.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

As appears from the attendance list, out of ONE MILLION NINE HUNDRED TWENTY THOUSAND SHARES (1,920,000), ONE MILLION EIGHT HUNDRED EIGHTY-THREE THOUSAND ONE HUNDRED EIGHTY SHARES (1.883.180) are represented at the present extraordinary general meeting.

II. That this meeting has been duly convened by notices containing the agenda and published:

in the Memorial C number 2083 of August 28th, 2008, and C number 2171 of September 6th, 2008,

and in the "Letzebuenger Journal" August 28th, 2008 and September 6th, 2008.

III. The chairman states that the agenda is the following:

1. Transformation of the "société anonyme holding" in a family private assets management corporation "SPF" by removal in the articles of incorporation of all references to the law of 31st July 1929 on holding companies.

2. Amendment of article 3 of the articles of incorporation with the following text:

"The purpose of the company is the acquisition, the holding, the management and the sale of financial assets within the limits of article 2 of the Law of May 11, 2007 on family private assets management corporations "SPF". Any commercial activity is excluded.

Financial assets are defined as:

(i) financial instruments described in the Law of August 5th, 2005 on Financial Collateral Arrangements;

(ii) cash and assets of whatever nature held on a bank account.

The SPF is authorized to hold a participation in a company only if it does not interfere in the management of this company.

Within its activity, the SPF can grant mortgages, borrow with or without guarantees or become surety for corporations, within the limits of the above-mentioned laws."

3. Miscellaneous

IV. That the quorum required at this meeting in order for valid decisions to be taken is the presence in person or by proxy of at least fifty per cent (50%) of the shares of the Company in issue and that this quorum has been reached, so that this meeting is entitled to take valid decisions, provided that the shareholders in person or by proxy vote in favor of the resolutions by a majority of no less than 2/3 of the total number of shares represented at the meeting.

The foregoing statements of the chairman were approved and the meeting, upon deliberation, took the following resolutions unanimously:

First resolution

The meeting decides to transform the Company from a "société anonyme holding" into a family private assets management corporation "SPF" by removal in the articles of incorporation, in particular in article 1, of all references to the law of 31st July 1929 on holding companies.

Second resolution

The meeting decides to amend article three (3) of the articles of incorporation with the following text:

"The purpose of the company is the acquisition, the holding, the management and the sale of financial assets within the limits of article 2 of the Law of May 11, 2007 on family private assets management corporations "SPF". Any commercial activity is excluded.

Financial assets are defined as:

(i) financial instruments described in the Law of August 5th, 2 005 on Financial Collateral Arrangements;

(ii) cash and assets of whatever nature held on a bank account.

The SPF is authorized to hold a participation in a company only if it does not interfere in the management of this company.

Within its activity, the SPF can grant mortgages, borrow with or without guarantees or become surety for corporations, within the limits of the above-mentioned laws."

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was unanimously adjourned by the chairman.

Whereof the present deed is drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the French version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte ci-dessus:

L'an deux mille huit, le quinze septembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BYBLOS INVEST HOLDING S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 17.618,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 4 juillet 1980, publié au Mémorial C numéro 221 du 8 octobre 1980,

les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 juillet 2004, publié au Mémorial C numéro 988 du 05 octobre 2004.

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, demeurant à Herserange (France).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant à Rodange.

Madame la Présidente expose ensuite et requiert le notaire instrumentant d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre des actions sont portées sur une liste de présence,

La liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires de actionnaires représentés, ainsi que des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

Il appert de la liste de présence que des UN MILLION NEUF CENT VINGT MILLE ACTIONS (1.920.000), UN MILLION HUIT CENT QUATRE-VINGT-TROIS MILLE CENT QUATRE-VINGTS ACTIONS (1.883.180) sont présentes à la présente assemblée générale extraordinaire.

II. Que cette assemblée a été régulièrement convoquée par des convocations contenant l'ordre du jour et ont été publiées:

au Mémorial C numéro 2083 du 28 août 2008 et C numéro 2171 du 06 septembre 2008

et au "Letzebuerger Journal" du 28 août 2008 et du 06 septembre 2008.

III. Madame la Présidente expose que l'ordre du jour est le suivant:

1) Transformation de la société anonyme holding en société de gestion de patrimoine familial ("SPF"); suppression dans les Statuts de toute référence à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding;

2) Modification de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

(i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière,

et

(ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes."

3) Divers.

IV. Que le quorum requis pour cette assemblée pour délibérer valablement doit être la présence réelle des actionnaires ou par pouvoirs d'au moins cinquante pour cent (50%) des actions, que ce quorum est atteint de façon que cette assemblée est autorisée à délibérer valablement pourvu que les actionnaires présents ou représentés, représentant au moins deux tiers (2/3) du nombre total des actions représentées à cette assemblée, voteront favorablement les résolutions à prendre.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transformer la société anonyme holding en société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

Toute référence dans les statuts à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding est supprimée, notamment à l'article 1^{er} des statuts.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer l'article trois (3) des statuts relatif à l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 24 septembre 2008, Relation: EAC/2008/12095. — Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 03 octobre 2008.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2008130366/219/156.

(080152186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

SGF International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 6.466.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CORFI

63-65, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG

EXPERTS COMPTABLES

Signature

Référence de publication: 2008129729/642/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2008, réf. LSO-CV03250. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Clery S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 77.977.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Luxembourg Corporation Company SA

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2008129730/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01976. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Praxis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 73.373.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CORFI

63-65, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG

EXPERTS COMPTABLES

Signature

Référence de publication: 2008129731/642/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2008, réf. LSO-CV03251. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Parvin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 36.858.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2008.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur-Délégué

Par Doeke van der Molen

Représentant Permanent

Référence de publication: 2008129733/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02837. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Parvin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 36.858.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2008.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur-Délégué

Par Doeke van der Molen

Représentant Permanent

Référence de publication: 2008129734/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02835. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Modern Treuhand S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 86.166.

Lors de l'Assemblée Extraordinaire des actionnaires tenue le 31 juillet 2008, il a été résolu ce qui suit:

1. D'accepter la résignation de Madame Catharina RYDELL comme commissaire aux comptes de la société;
2. D'élire Mademoiselle Maria Hols, demeurant professionnellement au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg comme commissaire aux comptes de la société
3. De ré-élire Monsieur Pierre ARENS, Monsieur Peter ENGELBERG, Monsieur Gilles WECKER et Mademoiselle Kristina EKSTRAND demeurant professionnellement au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, comme membres du conseil d'administration;
4. De ré-élire Monsieur Peter ENGELBERG, demeurant professionnellement au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg avec la date effective du 15 septembre 2008, comme administrateur-délégué à la gestion journalière.
5. Autres

Peter ENGELBERG / Fiona FINNEGAN / Gilles WECKER.

At the Extraordinary General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on July 31st, 2008, it has been resolved the following:

- 1 To accept the resignation of Mrs Catharina Rydell as the statutory auditor of the company;
- 2 To elect Ms Maria Hols, residing professionally at 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg as the new statutory auditor of the company
- 3 To re-elect Mr Pierre ARENS, Mr Peter ENGELBERG, Mr Gilles WECKER and Ms Kristina EKSTRAND, residing professionally at 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, as directors of the company.
- 4 To re-elect Mr Peter ENGELBERG residing professionally at 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg with effective date 15 September 2008, in order to delegate the day-to-day management of the Company.
- 5 Miscellaneous.

Peter Engelberg / Fiona Finnegan / Gilles Wecker.

Référence de publication: 2008129776/1369/31.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2008, réf. LSO-CV00671. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

F.S. Consulting S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 128.879.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008129735/1629/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV02024. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

CEHTRA - Consultancy for Environmental and Human Toxicology and Risk Assessment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 92.844.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2008.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008129736/1629/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV02022. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Swisscanto (LU) Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 121.904.

Auszug aus dem Protokoll über die ordentliche Hauptversammlung vom 2. September 2008

Die Hauptversammlung stellt fest, dass das Mandat der Verwaltungsratsmitglieder mit dem Schluss dieser ordentlichen Hauptversammlung endet.

Die Hauptversammlung ernennt für ein Mandat, welches mit der ordentlichen Hauptversammlung im Jahr 2009 endet, folgende Verwaltungsratsmitglieder:

Herrn Gérard FISCHER, Präsident (beruflich wohnhaft: Nordring 4, CH-3000 Bern)

Herrn Peter BÄNZIGER (beruflich wohnhaft: Rebweg 5, CH-8203 Schaffhausen)

Herrn Hans FREY (beruflich wohnhaft: Steinbrüchelstrasse 66, CH-8053 Zurich)

Herrn Reto TARREGHETTA (beruflich wohnhaft: Waisenhausstrasse 2, CH-8023 Zurich)

Die Prüfungsgesellschaft KPMG Audit S. à r.l. wird als unabhängiger Wirtschaftsprüfer für den Geschäftsabschluss zum 30. Juni 2009 bestellt.

Für SWISSCANTO (LU) MANAGEMENT COMPANY S.A.

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Unterschriften

Référence de publication: 2008129953/4642/23.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02957. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

E.H.I. Euro Hotel Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 72.268.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10.10.08.

Companies & Trusts Promotion S.A.

Signature

Référence de publication: 2008129739/696/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2008, réf. LSO-CV03267. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Prusca S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 118.894.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10.10.08.

PRUSCA S.A.

Jacopo ROSSI / Régis DONATI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008129740/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01545. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080151106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

CDG Paris S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 122.105.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 24 septembre 2008 que les personnes suivantes ont été nommées gérants additionnels de la Société avec effet au 24 septembre 2008 et ce pour une durée indéterminée:

- Monsieur John O'Callaghan, né à Dublin, Irlande le 24 juin 1949, résidant au 46 Percy Place, Dublin 4, Irlande;
- Monsieur Adam Mesbur, né à Dublin, Irlande le 13 avril 1952, résidant au 9 Butterfield Drive, Rathfarnham, Dublin 14, Irlande; et
- Monsieur Carlo Schneider, né à Ettelbruck, Luxembourg, le 8 juin 1967, résidant au 16, rue des Primevères L-2351 Luxembourg.

De plus, Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 7 octobre 2008 que Monsieur William Patrick O'Donovan, né le 12 mars 1946, résidant au 12, avenue René Delpeche F-11500 Quillan, France a été nommé gérant additionnel de la Société, avec effet au 7 octobre 2008 et ce, pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008130160/2460/25.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2008, réf. LSO-CV03069. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080151863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

Netcar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 91.711.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10.10.08.

NETCAR S.A.

Mohammed KARA / Marie-Fiore RIES-BONANI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008129742/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01207. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080151112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Sirocco PPP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 129.578.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 24 septembre 2008 que les personnes suivantes ont été nommées gérants additionnels de la Société avec effet au 24 septembre 2008 et ce pour une durée indéterminée:

- Monsieur John O'Callaghan, né à Dublin, Irlande le 24 juin 1949, résidant au 46 Percy Place, Dublin 4, Irlande;
- Monsieur Adam Mesbur, né à Dublin, Irlande le 13 avril 1952, résidant au 9 Butterfield Drive, Rathfarnham, Dublin 14, Irlande; et
- Monsieur Carlo Schneider, né à Ettelbrück, Luxembourg, le 8 juin 1967, résidant au 16, rue des Primevères, L-2351 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008129748/2460/22.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02500. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080151414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Le Premier II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 103.678.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 2 octobre 2008 que:

Monsieur William Patrick O'Donovan, né le 12 mars 1946, résidant au 12, avenue René Delpeche, F-11500 Quillan, France a été nommé gérant additionnel de la Société, avec effet au 2 octobre 2008 et ce, pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008129752/2460/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02510. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080151411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Aerodyne International, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 86.761.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Patrick ROCHAS

Administrateur

Référence de publication: 2008129749/636/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2008, réf. LSO-CV03071. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080151010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Croix Nivert PPP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 138.237.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 24 septembre 2008 que les personnes suivantes ont été nommées gérants additionnels de la Société avec effet au 24 septembre 2008 et ce pour une durée indéterminée:

- Monsieur John O'Callaghan, né à Dublin, Irlande le 24 juin 1949, résidant au 46 Percy Place, Dublin 4, Irlande;
- Monsieur Adam Mesbur, né à Dublin, Irlande le 13 avril 1952, résidant au 9 Butterfield Drive, Rathfarnham, Dublin 14, Irlande; et
- Monsieur Carlo Schneider, né à Ettelbrück, Luxembourg, le 8 juin 1967, résidant au 16, rue des Primevères, L-2351 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008129750/2460/22.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02504. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Maurits Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 44.720.

—
Le bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Administrateur A

Signatures

Jacob Mudde

Administrateur B

Référence de publication: 2008129900/683/18.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02784. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Le Premier III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 105.025.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 2 octobre 2008 que:

Monsieur William Patrick O'Donovan, né le 12 mars 1946, résidant au 12, avenue René Delpeche, F-11500 Quillan, France a été nommé gérant additionnel de la Société, avec effet au 2 octobre 2008 et ce, pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008129753/2460/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02521. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Le Premier IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 105.026.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 2 octobre 2008 que:

Monsieur William Patrick O'Donovan, né le 12 mars 1946, résidant au 12, avenue René Delpeche, F-11500 Quillan, France a été nommé gérant additionnel de la Société, avec effet au 2 octobre 2008 et ce, pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008129754/2460/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02524. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

McKesson International Holdings VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 25.000,00.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 101.213.

—
Extrait des résolutions écrites de l'associé unique du 17 septembre 2008

L'associé unique de la Société a constaté et accepté la démission de Monsieur John Gomes Saia en tant que gérant de la Société avec effet au 17 septembre 2008.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer Monsieur Roger Wade Estey, ayant son adresse professionnelle à One Post Street, San Francisco, Californie 94104, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de la Société avec effet au 17 septembre 2008 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour McKesson International Holdings VI S.à r.l.

Madame Caroline Sheldon

Gérante de la Société

Référence de publication: 2008130067/2460/20.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2008, réf. LSO-CV04120. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080152269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

Le Premier V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 108.687.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 2 octobre 2008 que:

Monsieur William Patrick O'Donovan, né le 12 mars 1946, résidant au 12, avenue René Delpeche, F-11500 Quillan, France a été nommé gérant additionnel de la Société, avec effet au 2 octobre 2008 et ce, pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008129755/2460/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02527. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Le Premier VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 110.273.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 2 octobre 2008 que:

Monsieur William Patrick O'Donovan, né le 12 mars 1946, résidant au 12, avenue René Delpeche, F-11500 Quillan, France a été nommé gérant additionnel de la Société, avec effet au 2 octobre 2008 et ce, pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008129756/2460/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02531. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

McKesson International Holdings V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 25.000,00.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 101.214.

—
Extrait des résolutions écrites de l'associé unique du 17 septembre 2008

L'associé unique de la Société a constaté et accepté la démission de Monsieur John Gomes Saia en tant que gérant de la Société avec effet au 17 septembre 2008.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer Monsieur Roger Wade Estey, ayant son adresse professionnelle à One Post Street, San Francisco, Californie 94104, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de la Société avec effet au 17 septembre 2008 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour McKesson International Holdings V S.à r.l.
Madame Caroline Sheldon
Gérante de la Société

Référence de publication: 2008130068/2460/20.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2008, réf. LSO-CV04119. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080152272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

AJL Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3429 Dudelange, 210, route de Burange.

R.C.S. Luxembourg B 140.122.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 octobre 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2008129761/231/14.

(080151291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Home Institut Benelux, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 54.415.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signatures

Référence de publication: 2008129762/636/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2008, réf. LSO-CV03074. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Tulipe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 112.421.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/10/08.

Signature.

Référence de publication: 2008129764/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01657. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Bebop S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8154 Bridel, 1, rue de Steinsel.

R.C.S. Luxembourg B 89.896.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008129770/1185/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01345. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Sikasso S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 142.075.

STATUTS

L'an deux mille huit, le onze septembre.

Par-devant Maître Henri Henri HELLINCKX, notaire, de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65 906

ici représentée par Madame Chantal MATHU, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg (le Mandataire), en vertu d'une procuration donnée sous seing privée le 8 septembre 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination.

1.1 Il est formé une société anonyme (la Société), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée (la Loi), et par les présents statuts (les Statuts).

1.2 La Société existe sous la dénomination de «SIKASSO S.A.».

1.3 La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège Social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

2.2 Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

2.3 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société.

3.1 La Société est constituée pour une période illimitée.

3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 4. Objet Social.

4.1 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

4.2 La Société a en outre pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

4.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

4.4 La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.

4.5 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

4.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000) représenté par cinq mille (5.000) actions ordinaires d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

5.2 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

5.3 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, au choix des Actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

6.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

6.3 La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.

Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société.

7.1 Dans l'hypothèse d'un actionnaire unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

7.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

7.3 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le 2^{ème} lundi du mois de mai, à 16.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

7.4 L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

7.5 Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

7.6 Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 8. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation.

8.1 Les délais de convocation et quorum requis par la Loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

8.2 Chaque action donne droit à une voix.

8.3 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

8.4 Chaque Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

8.5 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 9. Administration de la Société.

9.1 La Société peut être gérée par un Administrateur unique en cas d'un seul actionnaire, ou par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres en cas de pluralité d'Actionnaires; le nombre exact étant déterminé par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'Assemblée Générale. L'(es) administrateur(s) n'a(ont) pas besoin d'être actionnaire(s). En cas de pluralité d'administrateurs, l'Assemblée Générale peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (Administrateurs A et Administrateurs B).

9.2 Le(s) administrateur(s) est/sont élu(s) par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un

administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) administrateur(s) sortant(s) peut/peuvent être réélu(s).

9.3 Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration.

10.1 En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

10.3 Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

10.4 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

10.5 Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

10.6 Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

10.7 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

10.8 Le présent article ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

12.2 Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 13. Signatures autorisées.

13.1 La Société ne sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers que par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou de l'Administrateur Unique ou (ii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

13.2 En cas d'administrateurs de catégorie A et de catégorie B, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B.

Art. 14. Conflit d'intérêts.

14.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel

dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

14.2 Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

14.3 Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 15. Commissaire(s).

15.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires ou, dans les cas prévus par la Loi, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.

15.2 Le commissaire est nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 16. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 17. Affectation des Bénéfices.

17.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5.3 des Statuts.

17.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

17.3 Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés aux lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Art. 18. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 19. Modifications statutaires. Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi.

Art. 20. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2008.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2009.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, l'Actionnaire Unique, préqualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire les cinq mille (5.000) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions sont libérées par l'Actionnaire Unique à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de EUR 1.700,-.

Résolutions de l'associé unique

L'Actionnaire Unique, préqualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit, prend les résolutions suivantes:

1. le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à 1 (un);

2. les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société:

(i) Madame Stéphanie Colleaux, employée privée, née à Dinant (Belgique), le 02 décembre 1977, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

(ii) Monsieur Michel Lenoir, employé privé, né à Saint-Mard (Belgique), le 2 juillet 1961, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

(in) Monsieur Harald Charbon, employé privé, né à Verviers (Belgique), le 11 juillet 1969, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

3. FIN-CONTROLE S.A., une société anonyme constituée et existant suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.230 est nommé commissaire de la Société;

4. le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de la Société en 2014; et

5. le siège social de la société est fixé à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. MATHU - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 septembre 2008, LAC/2008/38091. — Reçu à 0,50%: deux cent cinquante euros (EUR 250,-).

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le deux octobre de l'an deux mille huit.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008128825/242/260.

(080150366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2008.

Chunko S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 142.080.

—
STATUTS

L'an deux mil huit, le onze septembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire, de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.906

ici représentée par Madame Chantal MATHU, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg (le Mandataire), en vertu d'une procuration donnée sous seing privée le 8 septembre 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination.

1.1 Il est formé une société anonyme (la Société), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée (la Loi), et par les présents statuts (les Statuts).

1.2 La Société existe sous la dénomination de «CHUNKO S.A.».

1.3 La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège Social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

2.2 Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

2.3 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société.

3.1 La Société est constituée pour une période illimitée.

3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 4. Objet Social.

4.1 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

4.2 La Société a en outre pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

4.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

4.4 La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.

4.5 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

4.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000) représenté par cinq mille (5.000) actions ordinaires d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

5.2 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

5.3 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, au choix des Actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

6.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

6.3 La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.

Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société.

7.1 Dans l'hypothèse d'un actionnaire unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

7.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

7.3 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le 3^{ème} jeudi du mois de mai, à 17.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

7.4 L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

7.5 Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

7.6 Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 8. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation.

8.1 Les délais de convocation et quorum requis par la Loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

8.2 Chaque action donne droit à une voix.

8.3 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

8.4 Chaque Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

8.5 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 9. Administration de la Société.

9.1 La Société peut être gérée par un Administrateur unique en cas d'un seul actionnaire, ou par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres en cas de pluralité d'Actionnaires; le nombre exact étant déterminé par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'Assemblée Générale. L'(es) administrateur(s) n'a(ont) pas besoin d'être actionnaire(s). En cas de pluralité d'administrateurs, l'Assemblée Générale peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (Administrateurs A et Administrateurs B).

9.2 Le(s) administrateur(s) est/sont élu(s) par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) administrateur(s) sortant(s) peut/peuvent être réélu(s).

9.3 Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration.

10.1 En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque adminis-

trateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

10.3 Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

10.4 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

10.5 Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

10.6 Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

10.7 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

10.8 Le présent article ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

12.2 Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 13. Signatures autorisées.

13.1 La Société ne sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers que par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou de l'Administrateur Unique ou (ii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

13.2 En cas d'administrateurs de catégorie A et de catégorie B, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B.

Art. 14. Conflit d'intérêts.

14.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

14.2 Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

14.3 Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 15. Commissaire(s).

15.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires ou, dans les cas prévus par la Loi, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.

15.2 Le commissaire est nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 16. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 17. Affectation des Bénéfices.

17.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5.3 des Statuts.

17.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

17.3 Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés aux lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Art. 18. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 19. Modifications statutaires. Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi.

Art. 20. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2008.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2009.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, l'Actionnaire Unique, préqualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire les cinq mille (5.000) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions sont libérées par l'Actionnaire Unique à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de EUR 1.700,-.

Résolutions de l'associé unique

L'Actionnaire Unique, préqualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit, prend les résolutions suivantes:

1. le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à 1 (un);

2. les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société:

(i) Madame Natalia Venturini, employée privée, née à Moscou (URSS), le 22 mai 1970, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L - 2086 Luxembourg;

(ii) Madame Céline Bonvalet, employée privée, née à Evreux (France), le 7 mai 1972, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L - 2086 Luxembourg;

(iii) Monsieur Philippe Stanko, employé privé, né à Wittlich (Allemagne), le 15 janvier 1977, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L - 2086 Luxembourg.

3. FIN-CONTROLE S.A., une société anonyme constituée et existant suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.230 est nommé commissaire de la Société;

4. le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de la Société en 2014; et

5. le siège social de la société est fixé à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. MATHU - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 septembre 2008, LAC/2008/38092. — Reçu à 0,50%: deux cent cinquante euros (EUR 250,-).

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le deux octobre de l'an deux mille huit.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008128827/242/260.

(080150433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2008.

McKesson International Holdings III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 25.000,00.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 89.279.

—
Extrait des résolutions écrites de l'associé unique du 17 septembre 2008

L'associé unique de la Société a constaté et accepté la démission de Monsieur John Gomes Saia en tant que gérant de la Société avec effet au 17 septembre 2008.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer Monsieur Roger Wade Estey, ayant son adresse professionnelle à One Post Street, San Francisco, Californie 94104, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de la Société avec effet au 17 septembre 2008 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour McKesson International Holdings III S.à r.l.

Madame Caroline Sheldon

Gérante de la Société

Référence de publication: 2008130070/2460/20.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2008, réf. LSO-CV04117. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080152343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

Cordura Property S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 89.224.

—
Le bilan au 31 octobre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008130027/4642/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2008, réf. LSO-CU09582. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

Société Fiduciaire S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 101.175.

—
Le bilan de clôture au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2008.
FISOGEST S.A.
55-57, avenue Pasteur, L-2311 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2008130026/1218/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2008, réf. LSO-CV02227. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

Nyoni Share Holding S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 67.676.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Le liquidateur

Référence de publication: 2008130030/304/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01480. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

Nyoni Share Holding S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 67.676.

Le bilan de la société au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Le liquidateur

Référence de publication: 2008130029/304/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01456. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

Babcock & Brown Retail Portfolio 6, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 118.398.

—
Extrait suite au changement de gérant

Par la résolution de l'actionnaire unique du 31 mars 2008, le changement suivant a été décidé:

- Démission de Ben de Jonge né le 11 juin 1961 à Den Helder au Pays-Bas résidant professionnellement au 1 Plaza Pablo Ruiz Picasso, Planta 21, Madrid E-28020, en tant que gérant de la Société;

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2008.
Mark DUNSTAN
Manager

Référence de publication: 2008129303/8106/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT12345. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080150688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2008.
